

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 64
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le samedi 14 décembre à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 9 décembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Michel JORCIN, Marc PARISSET

ABSENTS : Edouard BOS, Patrick HUSTACHE

POUVOIRS :

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Déclassement d'une partie de la voie publique comprise entre les parcelles B39, B40, B41 et B42

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°64 du 14 décembre 2019 par laquelle il a été constaté la désaffectation de la partie basse de la voie publique précitée.

Vu la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 qui prévoit notamment que la procédure de classement ou de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

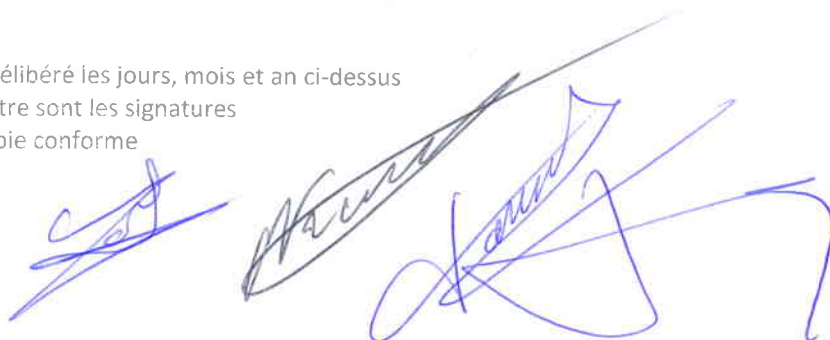
Considérant que l'emprise faisant l'objet du déclassement n'est pas affectée à la circulation générale ;
Considérant que la dépendance domaniale précitée appartenant à la commune n'est plus affectée à l'usage public ;
Considérant que le déclassement peut se dispenser d'une enquête publique ;
Considérant le plan du cadastre joint, avec mention des limites projetées de la voirie communale déclassée ;
Considérant la liste des propriétaires riverains ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le déclassement du domaine public d'une portion de la voie publique précitée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
et à l'unanimité

décide de déclasser la partie basse de la voie publique telle que désignée ci-dessus,
et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



Le Maire,
Stéphane GIRARD

